

## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire ou spéciale qui sera tenue mardi, le 13 mars 2018 à 19:30 heure, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2018-02-0008 pour :

Une entrée charretière ayant une largeur de 8,97 mètres, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, article 96, alinéa 5, la largeur maximale de l'entrée charretière est de 7 mètres.

Cette demande est localisée comme suit :

N° civique : 1651, rue De Genève, N°(s) lot(s) : 4 911 824 cadastre du Québec

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2018.

Signé: (s) Caroline Provost \_\_\_\_\_

Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)